

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 septembre 2021**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la Convocation : 24/09/2021  
Date d'affichage : 24/09/2021

L'an deux mil vingt et un et le 28 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER  
Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc  
MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie  
SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021-064 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de desserte intérieure d'un lotissement, quartier les sables (parcelle YB77), à la demande de RAMPA REALISATIONS**

Monsieur le Maire expose le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié dans le cadre de l'aménagement des 4 lots sis sur la parcelle YB 77 par la société Rampa Réalisations et ce, pour un montant estimé de travaux à hauteur de 11 612, 64 € sans participation communale selon le règlement du SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS

Maire

The image shows a blue ink signature of Yves Courbis over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'ALLAN' at the top and 'DROME' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.